

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/PFU/175151
N/Réf : AVL/KD/BXL-3.6/s.395
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Bois de la Cambre. Passage en semaine du bus 41 dans le bois :
avenues de Saint-Job, de Groenendael, de Boitsfort, du Brésil.

Avis conforme (*Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. M. Bouvin – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 3 juillet 2006, en référence, reçue le 17 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 août 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

Le projet porte sur le passage, en semaine, du bus 41 dans la partie sud du Bois de la Cambre via l'avenue du Brésil, l'avenue de Boitsfort, l'avenue de Groenendael et l'avenue de Saint-Job. L'objectif principal de cette opération vise à éviter l'encombrement du tronçon de la chaussée de la Hulpe situé entre l'Hippodrome de Boitsfort et la chaussée de Waterloo à Uccle, particulièrement problématique en semaine, aux heures de pointe. Le bus circulera en site propre, à contresens par rapport au sens de circulation des voitures. Cette bande sera également empruntée par les cyclistes. La demande n'indique pas si, dans le sens Uccle/Boitsfort le bus circulera dans le bois de la Cambre, parmi les véhicules automobiles, ou s'il continuera à circuler chaussée de la Hulpe. La CRMS souhaite être renseignée à ce sujet.

En 1998-1999, un groupe de travail fut mis en place pour étudier un plan de déplacement du Bois de la Cambre (bureau Agora). Plusieurs réunions auxquelles la Commission participa, furent organisées pour examiner différentes solutions qui aboutirent, in fine, à l'adoption par la Ville de Bruxelles d'un plan qui ne fut toutefois pas mis en application. A l'époque, le passage du bus 41 dans le bois, déjà évoqué, n'avait pas rencontré d'objection de la part de la CRMS qui avait toutefois demandé d'en étudier les conséquences matérielles et visuelles sur le site, tant du point de vue des travaux éventuels que de la signalisation proposée. Suite à l'abandon momentané du projet, cette étude n'a malheureusement pas été réalisée.

Aujourd'hui, une demande spécifique pour le passage de la ligne 41 dans le bois est soumise pour avis conforme à l'examen de la CRMS.

La Commission prend acte que les dispositifs à mettre en place sont limités à de simples marquages au sol, à l'implantation de nouveaux feux et de panneaux de signalisation. Cinq nouvelles traversées sont prévues pour donner la priorité aux bus sur les automobiles et pour faciliter le passage des piétons. *Aucun séparateur de trafic ni autre équipement fixe sur la chaussée n'est indiqué sur les plans. A cette condition expresse, la CRMS souscrit au projet.*

Sans s'opposer au passage du bus 41 dans cette partie du bois, la CRMS attire cependant l'attention de la STIB et de son bureau d'étude sur le vaste projet de restauration dont le bois fait actuellement l'objet. En effet, l'un de ses principaux objectifs porte précisément sur la restitution des perspectives paysagères voulues à l'origine par E. Keilig.

Dès lors, et afin de ne pas aller à l'encontre de cet effort de restitution et de restauration, la CRMS souhaite évaluer l'impact précis des dispositifs prévus sur les perspectives, préalablement à leur installation (en particulier à hauteur de la grande pelouse donnant vers le lac).

Elle demande donc qu'une rencontre sur place soit organisée, réunissant les différentes instances concernées par la restauration du bois (STIB, SPFMT, bureau d'étude, Ville de Bruxelles, police de Bruxelles, DMS et CRMS) pour évaluer ensemble l'encombrement et la pertinence des emplacements retenus pour chacun des équipements (panneaux, feux, traversées piétonnes, potelets réfléchissants, halte facultative, etc..).

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. M. Bouvin)